

## SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 02 février 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires – Adjoint,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. NILLOIN Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la 3<sup>ème</sup> question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

### QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2023
- 3/ Rapport d'Orientation Budgétaire 2024
- 4/ Aide à l'investissement
- 5/ Participation du Club de Pétanque aux dépenses d'électricité pour 2023
- 6/ Ancien site Lemoine : avis sur projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique
- 7/ Compte rendu des commissions communales
- 8/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 9/ Huis Clos : Acquisition et vente de parcelles
- 10/ Informations :
  - Communauté de Communes Bresse et Saône
  - Modification de composition de bureau d'association
  - Dates des prochaines réunions
  - Visite de Madame la Sénatrice

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur MONTERRAT Franck, conseiller municipal à Monsieur GAULIN Christian,
- Monsieur GAILLARD Bruno, conseiller municipal à Monsieur MONTERRAT Raphaël

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire remercie Christine PACCAUD, adjointe pour sa présence. Il lui assure en son nom et celui de tous les conseillers municipaux, de son soutien et de toute sa bienveillance, face à la douloureuse épreuve qu'elle traverse.

\*\*\*\*\*

### 1<sup>ère</sup> QUESTION

#### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### 2<sup>ème</sup> QUESTION

#### APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 08 décembre 2023 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 08 décembre 2023.

→Madame Florence PONCET entre en séance.

\*\*\*\*\*

### 3<sup>ème</sup> QUESTION

#### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024.

\*\*\*\*\*

#### **4<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- Le Cyclo Club de Replonges, au vu des factures acquittées :  
Tenues officielles de 2 860.73 € TTC  
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 860.73 € soit 1 430.36 €.
- Le Tir à l'Arc, au vu d'une facture acquittée :  
Equipements pour cible de 2 161.62 € TTC  
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 2 161.62 € soit 1 080.81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 430.36 € à verser Cyclo Club de Replonges,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 080.81 € à verser au club de Tir à l'Arc De REPLONGES,
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 024.

\*\*\*\*\*

#### **5<sup>ème</sup> QUESTION**

#### **PARTICIPATIONS DU CLUB DE PETANQUE AUX DEPENSES D'ELECTRICITE POUR 2023**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation du club de pétanque, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage des terrains de pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2023 ; comme le stipulait la convention établie entre le Club et notre commune.

Pour mémoire, la participation du club s'élève à 90% des consommations d'électricité des terrains et du local de pétanque.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juin (date de début de la convention) au 31 décembre 2023, la consommation s'élevait à 2 051 kWh au coût unitaire de 0.27925 euros/kWh.

La participation du club s'élève donc à 90% de 2051 x 0.27925 soit 515, 46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation du Club de Pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2023 de 515, 46 euros arrondi à 515 euros pour 2 051 kWh consommés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

\*\*\*\*\*

### 6<sup>ème</sup> QUESTION

#### ANCIEN SITE LEMOINE : AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE ET DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique qu'en raison des teneurs résiduelles en polluants dans le sous-sol sur le site anciennement exploité par Monsieur LEMOINE, parcelle AP 90 de 8 243 m<sup>2</sup>, les services compétents de la Préfecture ont décidé d'instituer des restrictions d'usage sous la forme d'utilité publique.

Cette procédure doit faire l'objet d'une consultation écrite du propriétaire du terrain, en l'occurrence notre commune, par substitution à la procédure d'enquête publique, conformément à l'article L 515-12 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2023 arrêtant le projet périmètre et de servitudes, accompagné du rapport de l'inspecteur de l'environnement.

En application de l'article R. 515-31-5 du code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis ; en l'absence d'avis émis dans un délai de 3 mois à réception du courrier, celui-ci serait réputer favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis FAVORABLE sur le projet de périmètre et de servitudes d'Utilité Publique institué sur la parcelle AP 90 appartenant à notre commune et anciennement exploité par Monsieur LEMOINE.

\*\*\*\*\*

### 7<sup>ème</sup> QUESTION

#### COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

\*\*\*\*\*

### **Commission Voirie/Assainissement**

La commission voirie assainissement s'est réunie le 17 janvier 2024.

En 2023, il a été réalisé en voirie, dans le cadre d'une procédure adaptée, la réhabilitation de la rue Janin, et dans celui du marché à bons de commande, la liaison entre le lotissement des Bottières et la rue du Chemin Vieux, l'aplanissement du chemin du canal rive droite, la rue du Tourion ainsi que la réfection du trottoir rue de Pain blanc entre l'impasse des Eglantines et l'impasse des Primevères.

En assainissement, le cabinet MERLIN a été désigné comme maître d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

En avril 2024, le cabinet remettra son étude pour programmer et hiérarchiser les travaux à compter d'octobre 2024.

Dans le cadre du suivi du plan d'épandage des boues de la station d'épuration (STEP), la chambre d'agriculture de l'Ain a présenté en mairie, le bilan annuel sur les épandages.

Les différents points abordés ont été la production des boues (360 tonnes de matières sèches), les résultats des analyses des boues et des sols (excellents).

En fin de réunion, les prévisions d'épandages pour 2024 ont été définies avec les agriculteurs présents.

Pour information, le vidage des trois casiers de la station prend 2 jours. Il a été réalisé par l'entreprise PERRAUD de la Roche-Vineuse au printemps et en août 2023.

Par ailleurs, les membres de la commission ont réfléchi à la programmation des travaux en voirie pour 2024.

Elle propose :

- dans le cadre d'une procédure adaptée, la réhabilitation de la rue du Chemin Vieux,
- dans le cadre du marché à bons de commande sont évoqués, la réfection des rues de la Madone, du Moulin vers les points d'apport volontaire, du Palachin à hauteur de la rue du Putet, de l'impasse du Libernet, ainsi que des trottoirs rue du Clos et RD68a à Mons.
- la sécurisation des rues des Marchands, de la Lye, du Puits Guillemain avec marquage au sol et mise en place d'accessoires de sécurité.

Pour information, la réhabilitation du réseau d'eau potable rue du puits Guillemain est à prévoir.

- la réalisation d'un cheminement pour piétons entre les parkings d'Intermarché et de l'espace santé.

Monsieur le Maire rappelle que des priorités seront certainement à définir en fonction de la nature des travaux envisagés et du budget engagé.

\*\*\*\*\*

### **Commission environnement**

Le conseiller délégué en charge de l'environnement informe les conseillers que douze arbres ont été reçus et plantés sur différents espaces communaux.

\*\*\*\*\*

### **Commission Vie Associative et manifestation**

Madame l'adjointe en charge de la vie associative informe que le cyclo club a pris attache auprès de la mairie pour faire découvrir au plus grand nombre, le vélo lors de sa traditionnelle Ripalonga qui se déroulera le 02 juin prochain. Les modalités d'organisation seront définies ultérieurement.

Elle indique aux conseillers que le défilé des conscrits se déroulera le dimanche 18 février 2024.

\*\*\*\*\*

### **Commission urbanisme**

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est exécutoire à compter de ce jour.

La commission urbanisme devra s'atteler à la connaissance de ce nouveau document d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### **Commission information/communication**

Madame l'Adjointe en charge de l'information informe les conseillers que le bulletin municipal a été distribué cette semaine dans chaque boîte aux lettres.

Elle remercie les membres de la commission qui ont travaillé activement sur cette mouture 2024 ; ainsi que le secrétariat pour son appui.

\*\*\*\*\*

### **Commission scolaire**

Lors de l'assemblée générale du centre de loisirs Carel, l'association a présenté son activité pour l'année écoulée. La structure fonctionne bien et se voit même contrainte de limiter le nombre d'enfants accueilli malgré les demandes pour tenir compte de ses capacités d'accueil.

\*\*\*\*\*

### **Commission Bâtiment**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux fait un point sur les travaux en cours.

Le local situé au limorin dans les anciens garages communaux et qui sera loué au club d'aéromodélisme est en cours d'aménagement.

Plusieurs devis ont été demandé pour rénover l'éclairage et la peinture de la salle du Conseil Municipal. Les travaux pourront être envisagés prochainement.

Un diagnostic de la charpente existante de la Salle Limorin va être réalisé pour connaître la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Des travaux intérieurs ont été réalisés par notre agent en charge des bâtiments dans la villa, route de Pont de Veyle qui vient d'être remise en location au 1<sup>er</sup> février.

**8<sup>ème</sup> QUESTION**

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

**Diagnostic amiante – Site de la Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'établissement d'un diagnostic amiante dans l'ancien cabinet des médecins à la Madeleine pour un montant de 1 762.42 € HT soit 2 114.90 € TTC auprès de la société EXEDIA.

**Cylindres électroniques – Stade de la Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'installation de cylindres électroniques au Stade de la Madeleine pour un montant de 5 307.81 € HT soit 6 369.37 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

**Régularisation foncière – Chemin de la Vuidée**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour une régularisation foncière d'une parcelle située Chemin de la Vuidée pour un montant de 425.00 € HT soit 510.00 € TTC auprès du cabinet de géomètre experts Polaris.

**Eclairage des terrains de Pétanque – Site de la Madeleine**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise en place de nouveaux projecteurs pour l'éclairage des terrains de pétanque à la Madeleine pour un montant de 3 141.78 € HT soit 3 770.14 € TTC auprès de la société ARELEC.

**Diagnostic de la charpente de Salle Limorin**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour un diagnostic de la charpente existante de la Salle Limorin pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC auprès de la société A2 Ingénierie.

**Chauffe-eau – Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé des devis pour le remplacement d'un chauffe-eau à l'école maternelle pour un montant de 585.75 € HT soit 644.33 € TTC, pour le remplacement du ballon d'eau chaude dans la cuisine de la Salle Limorin pour un montant de 4 211.60 € HT soit 4 632.76 € TTC, pour le remplacement d'un mitigeur thermostatique au restaurant scolaire pour un montant de 628.00 € HT soit 690.80 € TTC, soit un total global de 5 425.35 € HT soit 6 510.42 € TTC auprès de la société BODILLARD.

## 10<sup>ème</sup> QUESTION

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### **Communauté de Communes Bresse et Saône**

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers des nouveaux tarifs des ordures ménagères applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

#### **Modification de composition de bureau d'association**

Monsieur le Maire fait part du changement de bureau du centre de loisirs CAREL :

Vice-présidente : Madame Camille PETIT

Vice-présidente : Madame Marianne WINCKEL

Trésorier : Monsieur Ludovic RABUEL

Trésorier adjoint : Monsieur Olivier FARGES

Secrétaire : Madame Cécile ROBERT

#### **Dates des prochaines réunions**

Monsieur le Maire indique que :

- La commission des finances se réunira le 13 mars 2024 à 18 h 30.
- Le prochain conseil municipal se dérouleront le 22 mars 2024 à 19 h 00.

#### **Visite de Madame la Sénatrice**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires d'un mail du secrétariat pour les informer de la visite de Madame BLATRIX, sénatrice, en mairie le 16 février 2024 à 17 heures.

#### **Recrutement d'un agent au service technique**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la demande de détachement d'un agent au service technique, notre commune a lancé un recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.